

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 23 juin 2008 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 17 juin 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----  
Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Pour notre séance de ce jour, c'est Mme Bouzerda qui assurera les fonctions de Secrétaire.

Mme Bouzerda, Secrétaire, procède à l'appel nominal.

-----  
**Appel nominal**

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconèche, Mme Rivoire, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : Mme Pierron, M. Helal, Mme Dognin-Sauze, Mme Berra.

**Dépôts de pouvoirs** : Mme Gay, Mme Hajri, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Héral, Mme Dognin-Sauze, Mme Berra.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Broliquier, Mme Brugnera, Mme Gelas, M. Képénékian, Mme de Lavernée, M. Lebuhotel, Mme Psaltopoulos, Mme Reynaud, M. Sanhadji, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Turcas, M. Philip, Mme Fondeur, M. Maleski, M. Havard, Mme Perrin-Gilbert, Mme Roure, Mme Chevassus Masia, M. Bolliet, Mme Vallaud Belkacem.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2008**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 mai 2008.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

-----

### **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004 et 31 mars 2008**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004 et 31 mars 2008

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 19 mai 2008.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

### **Communication de M. le Maire sur les Hospices Civils de Lyon**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, j'ai souhaité que nous puissions commencer ce Conseil municipal par une information sur la situation des Hospices Civils de Lyon.

Ainsi que vous l'avez tous vu, le Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon du 12 juin dernier, a entériné un état prévisionnel des recettes et des dépenses 2008 qui fait apparaître un déficit prévisionnel de l'ordre de 112 M€. Ce déficit initialement estimé à 152 M€ s'est trouvé atténué de 40 M€ à la fois par les mesures économiques que M. le Directeur Général engage dès cette année et qui passe notamment par une réduction des dépenses médicales et pharmaceutiques, une enveloppe d'indemnités de remplacements plus contraignante, une politique d'achat plus active, par un abondement de l'Etat de 20 M€ suite à la rencontre que j'ai eue avec Mme Bachelot le 4 juin dernier.

Je confirme néanmoins la situation extrêmement préoccupante de l'établissement et rappelle les trois raisons principales et concomitantes qui me semblent en être à l'origine.

Tout d'abord, un nouveau mode de financement qui ne tient pas suffisamment compte des missions spécifiques des CHU et dont la mise en place accélérée a démultiplié les effets déflagrateurs.

Deuxièmement, un ralentissement de l'activité d'autant plus important que le secteur privé se trouve aujourd'hui fortement développé sur le bassin lyonnais.

Enfin, troisièmement, une charge financière lourde liée au plan d'investissement en cours.

Dans ce contexte, j'ai néanmoins souhaité que cet EPRD soit voté par le Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon afin d'éviter, bien évidemment, la mise sous tutelle de l'établissement par l'Agence régionale d'hospitalisation, ce qui aurait eu des conséquences dramatiques pour l'établissement et ce qui nous aurait empêché d'engager le travail de mobilisation politique que je souhaitais lancer.

En revanche, j'ai assorti ma position de vote des propositions suivantes :

- le vote d'une motion au Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon adressée à Mme le Ministre de la Santé ;
- la réalisation d'un audit sur l'état du personnel médical et non médical des Hospices Civils de Lyon ;
- la mise au débat et au vote d'une motion du Conseil municipal de la Ville de Lyon dès lors que la situation du CHU concerne, bien évidemment, l'ensemble des Lyonnais.

En outre, faisons le constat que 29 des 31 CHU français sont en déficit (près de 400 M€ à la fin de 2007, sans doute 1 milliard d'euros à la fin de 2008) et rencontrent, tous, des difficultés croissantes liées au financement à l'activité.

J'ai souhaité saisir l'ensemble des maires, présidents des CA de CHU pour leur proposer une démarche commune auprès du Gouvernement. J'ai d'ores et déjà contacté l'ensemble des maires concernés pour leur proposer une motion collective ainsi d'ailleurs que l'Association des Maires des Grandes Villes de France et la Fédération hospitalière de France. Cette motion fait état d'une demande au Gouvernement de répondre sur le fond à la situation de déficit structurel des CHU, passant notamment par une meilleure prise en compte de leur mission de service public et une réévaluation des tarifs. De nombreux maires m'ont d'ores et déjà fait connaître leur accord sur ce texte. En outre, je participerai demain à une délégation de huit maires de l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui rencontrera Mme la Ministre de la Santé. Ce sera l'occasion d'un premier débat avec elle sur la situation financière des hôpitaux publics et également sur les suites données aux préconisations du rapport Larcher.

Pour sortir de cette crise, il me paraît nécessaire de pouvoir compter sur la mobilisation et les efforts de tous les acteurs de la communauté hospitalière : médecins, soignants, personnel administratif et technique mais également, sur une démarche forte des acteurs politiques qui doivent rappeler au Gouvernement leur attachement à l'hôpital public et à la préservation de ses missions au bénéfice de tous les Français.

Pour ma part, je proposerais donc que le Conseil municipal de Lyon adopte la motion déposée, sur vos pupitres.

Voilà ce que je voulais dire en propos préliminaires et donc je souhaite maintenant donner la parole à l'ensemble des Groupes qui me l'ont demandée.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les Lyonnais reconnaissent la compétence et le dévouement des personnels hospitaliers des Hospices Civils de Lyon. Les hôpitaux lyonnais ont toujours été à la pointe des avancées médicales et nous sommes attachés à cette excellence hospitalière. Cet esprit pionnier doit être conservé et amplifié car il bénéficie en premier lieu aux patients.

Monsieur le Maire, vous indiquez dans la motion que vous nous proposez au vote, que le déficit budgétaire du budget prévisionnel 2008 des HCL est majoritairement dû à la mise en œuvre accélérée de la Tarification à l'Activité (T2A). De ce fait, ce déficit peut être qualifié de conjoncturel (au moins pour la plus grosse partie de ce déficit) et devrait donc être rapidement résorbé par une adaptation du mode de fonctionnement administratif et financier des HCL. Ceci étant, les Hôpitaux de Paris sont dès cette année pratiquement à l'équilibre. Or, ils sont eux aussi soumis à la mise en œuvre rapide de la T2A.

Il nous semble donc urgent de modifier la gouvernance des HCL et je parle bien de la gouvernance et non de l'offre de soins. L'hôpital est un service public et comme tel, il se doit d'être exemplaire en termes de gestion des ressources humaines et financières. Il est de notre responsabilité de sortir

notre système de santé d'une vision corporatiste, de le convertir à la gestion, au management, à la délégation et à l'évaluation.

Je viens de parler de la gouvernance interne aux HCL, mais il nous semble tout aussi important d'avancer significativement au niveau de la gouvernance globale du système de soins.

Je ne prendrai qu'un exemple : celui de l'hôpital ou plutôt des hôpitaux « mère-enfant ». En effet, début 2005, vous avez posé la première pierre de l'hôpital mère-enfant des HCL.

Quelques mois plus tard, Jean-Louis Touraine a participé à la pose de la première pierre de l'hôpital privé Mère-Enfant du Grand Lyon situé avenue Rockefeller. Jean-Louis Touraine a indiqué, lors du lancement du chantier, que la proximité géographique de ces deux établissements aboutirait à une stimulation des acteurs hospitaliers. Une stimulation certes, mais aussi une concurrence car chacun des deux établissements a une capacité de 4.000 à 4.500 naissances par an. Dans un contexte de tarification à l'acte, cette proximité aura des conséquences budgétaires. Au-delà, on assiste à une concentration importante de l'offre hospitalière à l'Est de l'agglomération. Nous sommes bien loin de l'aménagement équilibré du territoire.

Enfin, je n'insisterai pas sur le fait que le site de l'hôpital public Mère-Enfant est mal desservi par les transports en commun, alors même que l'hôpital privé est, lui, à proximité immédiate du métro.

En conclusion, nous devons avoir le courage de réformer la gouvernance de notre système hospitalier et ce, aussi bien en interne des HCL qu'en externe, en lien avec l'ensemble des acteurs, notre seul objectif étant de garantir à tous un égal accès à une médecine de qualité. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme tous les Lyonnais, nous sommes attachés à un service public hospitalier efficace et performant permettant à tous un égal accès à des soins de qualité égale.

Aujourd'hui, vous nous proposez une motion sur la situation financière des HCL, motion dans laquelle j'allais dire une fois de plus, vous rappelez les responsabilités de l'Etat mais dans lesquelles vous ne semblez pas prendre les responsabilités de Président du Conseil d'administration. En effet, comme l'a d'ailleurs dit Christophe Geourjon, nous pensons qu'en face des responsabilités de l'Etat il y a aussi la responsabilité pas seulement du Président des HCL, mais également de l'ensemble des acteurs des HCL, et qu'il faut mettre les deux en perspective.

Vous imputez la situation actuelle au passage anticipé à la Tarification à l'Activité (T2A) dès cette année pour les établissements publics de santé. En 2007, je le rappelle, avec une part de T2A de 50 %, le déficit des HCL était de 70,5 millions d'euros. Ce sont 20 millions d'euros d'aide à la contractualisation versés par l'ARH et 14 millions d'euros de reprise

exceptionnelle de provisions qui ont permis de ramener ce déficit à 36,6 millions d'euros.

La T2A, pour mémoire, et Mme Giovacchini le sait sans doute mieux que moi, est en application depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005 dans les cliniques privées à but lucratif. Je n'ai pas le sentiment, même si je n'ignore pas qu'elles n'ont pas les mêmes obligations, qu'elles soient en déficit.

Par ailleurs, vous vous gardez bien d'évoquer -mais sans doute est-ce le temps qui est passé- la mise en place catastrophique des 35 heures à l'hôpital qui, tout le monde le sait aujourd'hui, a été un facteur de désorganisation et un coût financier extrêmement important pour l'ensemble de l'hôpital public.

Enfin, je m'étonne également que vous n'ayez pas anticipé que les implantations hospitalières privées sur notre agglomération et quelle que soit leur qualité et le rayonnement qu'elle donne à la Ville de Lyon, allaient encore aggraver cette situation. Je pense, par exemple, que le regroupement des cliniques Monplaisir Champ-Fleuri et Pasteur au sein de l'hôpital privé Mère-Enfant sur Rockefeller à quelques centaines de mètres de l'hôpital Femme-Mère-Enfant et de l'hôpital Edouard Herriot, avait bien sûr un effet concurrentiel dommageable pour les HCL. C'est d'ailleurs ce que relève un article du Monde en date du 13 mai 2008. Sachant que c'est le Grand Lyon que vous présidez qui a vendu le terrain, vous portez donc doublement une responsabilité qu'il faut bien, à un moment donné, assumer !

En 2005, effectivement, Jean-Louis Touraine disait qu'on était dans un système de stimulation des acteurs, alors j'essaye de faire un résumé : quand la Gauche favorise l'implantation d'une structure privée à côté d'une structure publique, c'est de la stimulation ; quand c'est la Droite qui le fait, c'est la volonté de casser le service public ; alors je sais que tout est question de sémantique et si vous me le permettez, dans ce cas, de démagogie politicienne. Mais, à un moment donné, il faut avoir un minimum de cohérence.

Nous considérons que votre responsabilité et celle de l'ensemble des acteurs, (bien sûr pas celle seulement du Président du Conseil d'administration des HCL), aurait été d'engager une réflexion globale et qu'en face de la demande faite à travers votre motion à l'Etat, il fallait mettre les mesures que vous étiez prêts à engager, et que les Hospices Civils de Lyon étaient prêts à engager car c'est finalement ce qui est intéressant pour les Lyonnais. Au-delà de la situation financière, que va-t-il se passer maintenant ? Vous le savez, l'Etat n'abandonnera pas les HCL, vous le savez depuis votre rencontre avec Mme le Ministre, la question de l'adaptation de la T2A au cas spécifique des CHU sera bien sûr posée et elle connaîtra certainement des évolutions. Mais vous savez que cette seule réponse ne suffit pas et il faudra engager aussi, à un moment donné, une réforme globale puisque l'objectif fixé est celui d'un retour à l'équilibre d'ici 2012. Il en va de la pérennité et de la solidité de notre système de soins.

Plusieurs sujets doivent donc être étudiés, bien sûr celui de l'organisation générale des HCL. Le projet d'établissement doit être également revu et corrigé au regard de la situation nouvelle, l'organisation immobilière devra également être repensée et enfin, la question des investissements et de leur étalement dans le temps est posée.

Vous comprendrez qu'il ne nous est pas possible de voter une motion qui ne fait qu'un diagnostic imparfait et partiel de la situation des Hospices Civils de Lyon. Nous l'aurions fait si le constat avait été clairement posé. Vous savez qu'en face de l'aide de l'Etat il y aura une obligation de réforme dans laquelle la motion ne nous engage pas, c'est dommage. Je pense que cela aurait permis d'avoir une attitude claire en direction des Lyonnais. L'Etat sera présent aux côtés des HCL, mais il faudra que les HCL se réforment pour pouvoir continuer à délivrer la qualité de soins que les Lyonnais souhaitent.

Nous nous abstiendrons donc sur cette motion. Je vous remercie.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Merci Monsieur le Maire. Au Groupe Démocrates, nous considérons que vous avez pris vos responsabilités puisque vous avez fait voter l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, ce qui n'était pas une mince affaire. Vous avez reçu en amont tous les syndicats et opérateurs concernés par ce vote. Il fallait absolument éviter la mise sous tutelle de l'établissement. Donc, c'est une première chose qu'on souhaitait souligner. Alors évidemment, il y a le conjoncturel et le structurel. Nous sommes dans la crise des ciseaux, sans jeu de mots. L'accélération de la mise en place de la tarification à l'acte a eu un impact sur les produits d'exploitation qu'il nous faut lisser à la fois par un système de compensation au moins sur quatre ans, au moins jusqu'en 2012, ce qui était prévu au départ, et puis évidemment doublé d'une indispensable réévaluation tarifaire de ces actes.

Sur le conjoncturel, évidemment les HCL sont en période maximale de remboursement. Les investissements lourds avaient été décidés un ou deux, ou trois mandats avant le vôtre dont nous avons hérité. Aujourd'hui, nous voulons tout d'abord dire que nous pensons au corps hospitalier, à ses contraintes, au stress supplémentaire que cela génère pour lui et dont il pourrait bien se passer. Moi-même étant fils d'une infirmière d'Edouard Herriot, je suis de ceux qui ont été sensibilisés, par le menu, aux contraintes du corps hospitalier au quotidien, et quand on parle d'économies sur les consommations, les compresses et la stérilisation, c'est quelque chose dont on m'a parlé depuis de nombreuses années à la maison.

On parle du privé et de la spécialisation, ce sont deux thèmes qui nous intéressent parce qu'on nous dit que le modèle économique d'avenir appartient aux super plateaux techniques polyvalents sur lesquels on fait venir tout le monde et que finalement, en ne laissant pas trop longtemps les gens dans les lits derrière on s'en sort économiquement et on gagne de l'argent. La question, c'est que le modèle de la qualité médicale est bien celui de la spécialisation et que nous y sommes, et qu'il nous faut assumer ces choix qui ont été faits avant nous et qui sont, à nos yeux, les bons.

Sur le privé, on déplore l'apparition de cliniques privées, c'est vrai qu'elles ont été autorisées. On voudrait retourner en positif cette affaire-là puisque le partenariat public-privé est la marque de fabrique et de succès de vos mandats. Et dans les mesures que vous proposez pour améliorer cette situation, il y a effectivement les dotations améliorées de l'Etat pour les missions spécifiques qu'ont à supporter les HCL comme l'enseignement, la recherche et la participation aux Plans de Santé publique.

Nous souhaitons, ici et aujourd'hui, nous assurer que tout sera fait pour explorer les possibilités de partenariat public-privé, notamment dans ces secteurs-là où de grands groupes privés frappent à la porte. Je ne sais pas si vraiment nous sommes, aujourd'hui, en situation aux HCL de leur ouvrir, ou s'il y a vraiment cette volonté-là.

Il y a donc peut-être une potentialité de coopération qui financièrement sera la bienvenue.

Enfin, sur la gouvernance et les considérations plus politiciennes, il faut peut-être dire aujourd'hui et ici même, que nous avons probablement perdu une année, de celles que connaissent bien les managers -pour autant qu'ils soient en poste- lors du recrutement du Directeur général. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut regarder en face, c'est des années qu'effectivement on connaît bien, celles où rien n' « urge » encore, mais où beaucoup se joue déjà.

Et bien, il y a peut-être eu quelque opposant de votre majorité précédente qui a peut-être maladroitement abordé cette question et qui nous a peut-être fait perdre du temps de réactivité et de tonicité sur ce dossier.

Voilà ce que je voulais dire pour finir. Merci Monsieur le Maire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe GAEC a approuvé le vote des recettes et des dépenses des HCL, car il nous a semblé essentiel de ne pas jouer la politique du pire et d'éviter ainsi la mise sous tutelle de l'Etat. Nous voterons bien entendu la motion qui est proposée.

Ceci étant dit, rien n'est réglé et tout reste à faire, car nous sommes devant un déficit potentiel de 112 M€ et les 20 M€ d'économies qui ont été décidés auront un impact sur les usagers et les personnels qui ont déjà fait beaucoup d'efforts.

Nous le savons tous, n'en déplaise à certains de nos collègues, 86 M€ sur les 112 sont dus directement à la politique gouvernementale, à travers la tarification à l'activité et sa mise en œuvre. Et la quasi-totalité des CHU sont particulièrement concernés. Alors, nous approuvons l'initiative du Maire, visant à regrouper les grandes villes et leurs CHU, pour peser sur les décisions du Gouvernement.



Et je ne peux qu'interpeller tous les Parlementaires, pour qu'ils prennent leurs responsabilités pour sauver les HCL. Nous verrons bien qui défend réellement les Lyonnais, leur droit à la santé et à un service public de qualité.

Je ne peux qu'appeler également les Lyonnais, les médecins, les personnels des hôpitaux, à se rassembler, à faire pression. Pourquoi pas, à ce sujet, une initiative de consultation populaire ou une pétition massive pour y contribuer ?

Et en tout cas, de véritables assises locales pour un service public hospitalier de qualité à Lyon sont indispensables. Car, on ne peut pas se satisfaire du statu quo, ni en terme de gestion, car les frais financiers ont explosé par manque de maîtrise des investissements, ni en terme de qualité du service, que ce soit pour les urgences, la mise en route des nouveaux équipements, l'accueil des usagers, la prise en compte de la situation des personnes âgées, ou encore le développement d'un travail de réseau avec les maisons médicales de garde et les médecins de ville.

Quelle contribution à une véritable politique de prévention, moins médiatique que les grandes premières, mais tout aussi nécessaire ?

Nous n'avons pas besoin d'une gestion technocratique de cette situation catastrophique, mais d'un véritable débat citoyen et de la mobilisation générale du potentiel formidable des HCL, de la compétence des médecins et de tous ses personnels et aussi d'un suivi politique sur la durée. On peut vendre du patrimoine immobilier pour le financement des investissements et limiter l'emprunt, mais cela n'est pas une ressource renouvelable.

On peut, sans doute, économiser sur les dépenses médicales et pharmaceutiques, s'il s'agit d'éviter les gaspillages et de payer le juste prix, mais pas s'il s'agit de rogner sur l'accès aux soins. On peut améliorer la gestion des personnels et rationaliser les sous-traitances, mais il serait catastrophique de porter atteinte à la sécurité et à la qualité des soins. Il en est de même sur les gardes et les astreintes.

En résumé : oui, il faudra prendre des mesures rigoureuses et difficiles, mais cela exige une remise à plat transparente.

Il n'est, par exemple, pas admissible qu'il soit plus aisé d'avoir un rendez-vous en activité libérale, qu'en activité publique, à l'hôpital public. Et, s'il faut poser pour cela la question des rémunérations insuffisantes des spécialistes à l'hôpital public, faisons-le ! Mais, il ne peut plus y avoir d'échappatoire à l'examen global de la situation, en partant bien évidemment du Droit à la Santé pour tous.

Et permettez-moi de ne pas avoir la mémoire courte et de rappeler les interrogations justifiées soulevées à l'époque par le Plan de Restructuration des HCL, appelé Plan Noir, puisque certains ont évoqué les problèmes de

desserte de transport en commun ou l'opportunité de développement de tel ou tel hôpital.

Nous payons aujourd'hui la note cumulée de la course en avant des investissements, de certains choix et de la gestion globale de la santé sur le plan national. Je vous remercie.

Mme FRIH Sandrine : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil, un moment de débats sur la problématique financière préoccupante des Hospices Civils de Lyon. D'évidence la situation de notre CHU concerne tous les Lyonnais et il est donc légitime que notre Assemblée s'en saisisse.

Lors du dernier Conseil d'Administration du CHU, nous avons dû entériner un état prévisionnel des recettes et des dépenses en déficit de 112 M€ et valider les propositions de M. le Directeur général, pour formaliser dès cette année, des économies de gestion, en jouant notamment sur les dépenses médicales et pharmaceutiques et le ralentissement des investissements.

Bien qu'il ne soit de gaité de cœur pour personne, d'avaliser un budget présentant un tel déficit, un engagement politique responsable imposait de vous suivre sur ce vote, car toute position contraire aurait immédiatement conduit à la mise sous tutelle de l'établissement et de fait, à un affaiblissement de votre médiation politique.

En outre, il m'apparaît que vous avez raison de porter le débat au niveau national, en proposant aux autres Maires de France, Présidents de Conseils d'Administration de CHU, une démarche collective auprès du Gouvernement, seule de nature à faire valoir les difficultés structurelles que rencontrent aujourd'hui 29 CHU sur 31. Vous interpellez donc la Ministre de la Santé, afin que l'Etat se réengage auprès des établissements publics selon des modalités que vous évoquez dans la motion.

Le Groupe Lyon Demain est solidaire de vos positions et vous accompagnera demain dans toutes les actions que vous mènerez pour améliorer la situation des Hospices Civils de Lyon, qui sont un enjeu de santé publique pour tous les Lyonnais.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette motion que vous nous proposez, Monsieur le Maire, est une première, en ce sens qu'elle porte avec force la nécessité et l'attachement à la qualité du service public hospitalier et l'enjeu que représente la santé publique pour l'ensemble de nos concitoyens.

Des Conseils municipaux comme Saint-Etienne, Toulouse, Grenoble, des Collectifs de défense de la santé, des associations nationales et départementales d'élus refusent de se faire dicter « d'en haut » les conduites à

tenir pour contraindre les Conseils d'Administration à valider des plans de redressement.

Votre collègue Jean-Marie Le Guen, Président de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et Maire Adjoint chargé de la Santé, a voté contre le budget qui dit-il « s'inscrit dans une politique de pénurie budgétaire imposée aux hôpitaux publics, au risque de remettre en cause l'avenir de l'hôpital ». Que 29 sur 31 CHU connaissent cette situation, il y a de quoi nous interpeller !

Que le Président de Hospices Civils, Maire de Lyon, avec ses Conseillers municipaux, prenne l'initiative d'une mobilisation nationale, que l'on souhaite la plus forte possible (et vous pouvez compter sur nous), est significatif de l'urgence à mettre la santé publique au centre des préoccupations de la population, des usagers, des personnels de nos hôpitaux et des acteurs nombreux de la santé publique.

Au nom d'une logique financière et comptable, de restrictions en restrictions, malgré vos démarches auprès de la Ministre de la Santé et des Ministres précédents, on assiste à une véritable asphyxie de nos hôpitaux publics. C'est la compétition entre hôpitaux et services qui nous est offerte, avec le repli sur le chacun pour soi, le tout orchestré par les Agences Régionales de Santé.

Après la pénurie organisée des personnels et des lits, la tarification à l'activité (la fameuse T2A) a mis l'hôpital en état de quasi-faillite.

Le projet gouvernemental, au travers le rapport Larcher, veut supprimer les Conseils d'Administration où siègent les élus locaux et les représentants des salariés. Le Président Sarkozy n'annonce-t-il pas la couleur en déclarant : « Je veux que le Directeur soit le patron reconnu et le seul... il doit être un manager d'excellence, formé et évalué régulièrement. » Tout me semble être dit !

Mais peut-on gérer un hôpital public comme une simple entreprise ? Si oui, ce sera au détriment des usagers, ce qui accentuera les inégalités sociales.

Nous ne voulons pas voir arriver dans l'hôpital public les pratiques de l'hospitalisation privée, qui consistent à choisir les malades et les actes médicaux les plus rémunérateurs.

On est loin de la solidarité au cœur de l'activité de l'hôpital, de cet esprit d'équipe, d'entraide, d'implication et de complicité humaine, qui donnent tout son sens au travail à l'hôpital. Nous serons vigilants concernant l'avenir de l'ensemble du personnel.

L'hôpital public à la française est une réalisation qu'on nous a longtemps enviée. L'Organisation Mondiale de la Santé le classait, il y a quelques années, comme le premier mondialement... On nous l'envie encore de par le monde... à juste titre.

La qualité des soins, les liens entre hôpital et recherche, la mission de service public, le sens de l'égalité ont fait sa force. C'est tout cela, toutes ces valeurs que le Gouvernement veut tenter de remettre en cause. Et à ce sujet, depuis plusieurs semaines, se multiplient des actions dans des villes où les maires sont des maires de la majorité nationale, de l'UMP.

Alors oui, décidément, Monsieur le Maire, chers Collègues, nous serons comme beaucoup d'autres, à vos côtés pour exiger les réorientations de financement pour le développement en qualités techniques et humaines, pour poursuivre les investissements de modernisations utiles et nécessaires en cours aux Hospices Civils de Lyon, notamment tous les travaux liés à la vétusté de certains établissements. Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il se dit et s'écrit que le déficit des Hospices Civils de Lyon tiendrait à la concurrence accrue du secteur privé et à la charge financière lourde des investissements en cours.

Je crois qu'il nous faut répondre à ces deux assertions.

En ce qui concerne la concurrence accrue du secteur privé à but lucratif, il faut préciser que si concurrence il y a, elle est « non libre » et bien imparfaite, tant pèsent des charges liées à des obligations que seuls nos établissements ont à supporter. Des charges liées à la diversité des actions assurées par les 20 000 agents que comptent nos hôpitaux, car il faut rappeler que ce sont près de 700 pathologies différentes qui sont prises en charges là où un hôpital général en assure au plus 150 et les cliniques privées 90 dans le meilleur des cas ! Il faut savoir, il faut le dire, qu'il y a en quelque sorte des MIDAS de la santé en France, qui cherchent uniquement des créneaux porteurs, de créneaux rentables et qui n'ont aucune autre obligation.

J'ajouterai que nos agents hospitaliers, nos infirmières, nos médecins des HCL n'ont rien à craindre d'une concurrence en termes de qualité des soins, de qualité de services rendus aux patients et à leurs familles. Mais je ne suis pas sûr que ce soit cette concurrence qui intéresse M. Sarkozy.

Quand à la charge financière lourde liée aux investissements en cours, là encore, il nous faut rappeler quelques engagements non tenus. En effet, je voudrais rappeler qu'en 2003, le ministère de la santé, via la DHOS, la direction de l'hospitalisation et de l'offre de soins, expliquait très clairement, je cite « la part financée à l'activité a vocation à s'accroître progressivement aux dépens de la part financée par la dotation annuelle complémentaire qui disparaîtra en 2014. » parce qu'à l'époque ce n'était pas 2012, c'était 2014.

Mais tout aussi intéressant, elle ajoutait « les tarifs au plan national pour l'ensemble des groupes homogènes de soins intègrent les coûts de structures (amortissements immobiliers et frais financiers notamment) », c'est-à-dire que tout ce que, à la limite, on nous reproche, la majeure partie de ce qui est dans le déficit, était prévue d'être intégrée à la dotation, et quelques années

après, on vous le retire. Alors on a beau être un bon manager, quand on travaille dans le brouillard total, cela pose quelques soucis.

Il n'en a rien été et il n'en est rien. Non seulement on intègre donc dès 2008 une mesure qui devait s'étendre pendant encore 6 ans, mais en plus contrairement à toutes les annonces des services ministériels précédents, on n'en réévalue pas les tarifs pour permettre d'intégrer justement les coûts de structures dont vous vous doutez de l'importance pour les HCL qui dispose, il faut le rappeler aussi, de plus de 15 établissements est qui en a rénové ou transformé un certain nombre ces dernières années. Cela a été dit.

Autre élément d'importance, la dotation spécifique pour les missions d'intérêt général qui sert, pour aller vite, à financer des missions de service public comme les actions de prévention et d'éducation, l'enseignement et la recherche, des missions qui s'adressent donc à l'ensemble de la population, des missions, bien évidemment, non rentables à court terme, peut-être un peu plus à moyen et certainement à long terme. Mais cette dotation qui devait être aussi augmentée ne l'a pas été, comme annoncée. L'obligation faite par la loi d'assurer ces missions creuse donc automatiquement le déficit. Donc, il ne faut pas ensuite venir nous le reprocher.

Je terminerai en vous disant qu'il est bien d'autres manières, bien d'autres façons de réformer pour l'améliorer encore notre système de santé, car il a besoin d'être amélioré, c'est sûr. D'autres moyens plus démocratiques que de tout décider du fond de son bureau ministériel sans prendre avis des collectivités territoriales, des associations d'usagers, des gestionnaires de l'assurance maladie, des professionnels de santé. Il existe des manières plus égalitaires que de restreindre comme peau de chagrin la santé scolaire qui s'adresse à tous nos enfants ou encore la médecine du travail qui n'a plus guère les moyens d'assurer un suivi de qualité, plus équitables aussi que d'inventer les franchises médicales qui taxent les malades uniquement parce que malades, plus équitables que de prévoir l'instauration d'un ticket modérateur pour les affections chroniques graves de longue durée qui, jusqu'ici, étaient prises en charge à 100 %, allant ainsi à l'envers des principes fondateurs de la sécurité sociale.

C'est donc bien d'une réforme plus participative dont nous avons besoin, une réforme qui soutienne et développe réellement les réseaux de soins, une réforme qui accorde beaucoup plus de moyens à une politique de prévention et d'éducation à la santé pour qu'enfin on agisse sur les causes des pathologies, causes que tout le monde s'accorde, aujourd'hui à reconnaître comme principalement environnementales.

Pour résumer c'est d'une politique plus inventive et plus au près des usagers dont le pays a besoin, d'une véritable démocratie sanitaire, mais visiblement ce ne sont pas là les priorités de M. Sarkozy et de ses ministres.

Alors oui, Monsieur le Maire, le groupe « Les Verts » votera cette motion, car il y a urgence aujourd'hui à résister aux mesures des pyromanes qui se déguisent en pompiers.

Oui, Monsieur le Maire, les groupe « Les Verts » votera cette motion car il y a urgence à organiser la riposte, à fédérer, comme vous en prenez l'initiative, les maires-présidents des Centres Hospitalo-Universitaires de France.

Car c'est bien de la remise en cause du principe de solidarité, au profit, c'est le cas de le dire, malheureusement, d'un système privatisé à but uniquement lucratif dont il s'agit. Je vous remercie.

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, parlant en dernier à l'occasion du dépôt de la motion du Conseil municipal, je ne reviendrai pas en détail sur l'ensemble des éléments déjà évoqués par mes Collègues, éléments que je partage, surtout pour les 5 dernières interventions. Nous avons eu l'occasion d'ailleurs d'avoir un débat lors du dernier Conseil d'administration des Hospices Civils. Je souhaitais vous confirmer très simplement, le soutien du groupe socialiste à cette motion.

Sur le fond, cela a été rappelé, la situation financière des Hospices Civils est donc très préoccupante et nécessite la mise en œuvre d'une stratégie de retour progressif à l'équilibre. Le directeur général s'y emploie avec des marges de manœuvre qui sont néanmoins fort contraintes. Il n'est effectivement pas question de toucher massivement à l'emploi.

Pour autant, il est évident que le manque de financement affiché par notre CHU n'est pas un phénomène isolé. Je mets toutefois à l'écart, mais je pense que vous y reviendrez, Monsieur le Maire, la situation de l'AP-HP à Paris, qui ces dernières années, a bénéficié d'apports du ministère plutôt conséquents, dirons-nous. Il convient en effet, d'alerter solennellement le Gouvernement sur la situation générale des établissements publics hospitaliers et de lui demander la mise en place des mesures structurelles qui s'imposent. Une démarche nationale auprès des maires-présidents de CHU, également confrontés au même type de difficultés financières et stratégiques a été prise, notre groupe l'appuie totalement.

Pour ma part, siégeant au Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon depuis 2001, je veux témoigner ici des dispositions prises au cours de ces dernières années, car en entendant les deux premières interventions, j'ai eu l'impression que vous étiez rester les bras ballants pendant plusieurs années.

Depuis votre prise de fonction vous avez été un président actif et à l'écoute de la communauté hospitalière, médicale et non médicale, tant en phase de difficultés que quand il s'agit de valoriser les succès de notre CHU, et ils sont également nombreux.

Une proximité et une confiance de travail a été organisée avec les trois derniers directeurs généraux, MM. Grateau, Leclerq et Castel, comme avec le Professeur Tissot, Président de la Commission Médicale d'Etablissement.

Cette collaboration a permis une conduite partagée des dossiers stratégiques, sans toutefois générer de confusion dans les rôles de chacun.

Dans le même temps, les personnels et leurs représentants ont été reçus à maintes reprises ou rencontrés lors de nombreuses visites de services hospitaliers, sur l'ensemble des sites. Même si les méthodes d'action divergent, et c'est bien normal, les syndicats hospitaliers ont su trouver un interlocuteur attentif, ce qui n'enlève rien au franc parler respectif.

Cette implication aura notamment permis, au cours des dernières années, d'atténuer un peu les difficultés financières des HCL. Vous êtes allé à quatre reprises défendre la situation de notre établissement auprès des Ministres de la santé en poste (MM. Kouchner, Douste-Blazy et Bertrand, puis Mme Bachelot). Ces interventions ont permis de décrocher un soutien financier ponctuel de l'Etat venant réduire ses insuffisances de financement. Ces interventions de l'Etat, auxquelles d'autres CHU n'ont pu prétendre, sauf l'AP-HP, viennent légitimer l'excellence du pôle hospitalier lyonnais et la reconnaissance de ses missions.

Car ce sont bien des missions, au sens propre du terme, qu'il s'agit de mener et de pouvoir financer au sein des HCL, notamment les missions d'accueil inconditionnel de tous ceux qui ont besoin de la science médicale, indépendamment de leur origine sociale et du niveau de leur compte en banque. Et c'est bien parce que la carte vitale n'a fort heureusement pas encore été remplacée par la carte bancaire, qu'il faut pouvoir défendre cet acquis.

Vous me permettrez toutefois de mentionner mon inquiétude quand on sait que dans les bureaux des entrées, aptes à délivrer, ce que l'on pourrait qualifier du mot de « devis » avant l'admission pour des soins programmés, certaines personnes renoncent à se faire soigner car la facture, même atténuée par la sécurité sociale et dans le meilleur des cas par une mutuelle, est trop lourde à porter. Je crois que cela en dit long, sur les questions d'accès aux soins pour tous.

J'en termine pour indiquer que le rôle de Président de Conseil d'administration de CHU n'est certainement pas simple puisqu'il s'agit de présider aux destinées d'une organisation sans disposer pour autant de la totalité des pouvoirs nécessaires pour influencer sur celle-ci. La réforme de la gouvernance pose d'ailleurs à ce stade plus de questions qu'elle n'en résout. Pour ma part, j'estime que beaucoup des outils à notre disposition ont été mis en œuvre dans ce contexte pour défendre l'établissement malgré les risques politiques encourus et j'espère que l'Etat ne restera pas sourd à cet appel.

M. LE MAIRE : Merci bien chère Collègue, je vais conclure par quelques réflexions. Comme je l'indiquais tout à l'heure le problème est général. Lorsque M. Havard dit que 29 CHU sur 31 sont en déficit ce n'est pas parce qu'il y aurait 29 mauvais directeurs ou 29 mauvais présidents de CHU ou en tout cas de présidents négligents, mais bien évidemment, parce qu'il existe un décalage entre les dépenses et les recettes octroyées dans le cadre de la T2A. Une T2A dont les effets ont été d'autant plus brusques que l'on a réduit son temps

d'application qui devait s'étaler sur une plus grande période de manière à pouvoir donner aux hôpitaux, et aux CHU en particulier, le temps de se retourner, de mettre en place de nouvelles pratiques et de pouvoir s'adapter à cette nouvelle législation.

Tout à l'heure, M. Geourjon faisait référence à l'AP-HP de Paris en disant qu'elle était quasiment en équilibre. Effectivement, elle n'a qu'une dizaine de millions d'euros de déficit aujourd'hui, peut-être un peu plus si j'en crois la prudence de mon Collègue représentant la mairie de Paris auprès de l'AP-HP. Ce que vous n'avez pas mentionné, c'est qu'il y a trois ans je crois, l'AP-HP avait bénéficié d'une dotation de 400 millions d'euros. Donc lorsque l'on a une dotation de 400 millions d'euros, et que trois ans après on se retrouve en déficit de 10 millions d'euros, c'est qu'il existe un problème au niveau de la sûreté du financement.

Ensuite, on peut regarder les dépenses et lorsque l'on regarde le cas particulier du CHU de Lyon, on s'aperçoit que le déficit provient d'une part de la différence des recettes. Si on avait prolongé, par exemple, le système de dotation antérieure, nous aurions eu cette année 86 millions d'euros de financement complémentaire, ce qui n'est pas, vous me l'avouerez, tout à fait une « paille ». Ensuite, il y a le plan réalisé pour redéployer les hôpitaux de Lyon. Il se trouve que dans ce Conseil municipal, je crois que nous avons été deux, Jean-Louis Touraine et moi-même -c'est dû à notre âge important et au fait que nous ayons été associés depuis très longtemps à la définition du plan du CHU de Lyon- qui avons voté contre ce Plan pour toute une série de raisons, y compris celle que vous avez indiquée. Etrange pérégrination d'ailleurs, de ce Plan !

Lorsque l'on commence à réfléchir dans les années 1989-1990 sur la redéfinition des hôpitaux de Lyon, on commence d'abord par parler d'Edouard Herriot et la priorité est mise sur sa rénovation. Or, il sera le dernier hôpital à être rénové, si effectivement nous obtenons quelques financements, puisque sa rénovation se monte aux alentours de 400 millions d'euros, ce qui se rajouterait bien évidemment au déficit que nous connaissons aujourd'hui. Donc Edouard Herriot n'est toujours pas requalifié alors que pourtant il représente environ 60 % de la médecine lyonnaise des CHU et qu'il est, au moins pour les Lyonnais, la figure emblématique de la médecine lyonnaise.

Ensuite, il y a le repositionnement dans l'espace géographique des hôpitaux de Lyon. Il fut un temps où je plaçais pour que se construise un hôpital dans l'Ouest de l'agglomération, sachant que ce secteur était totalement dépourvu ou serait dépourvu, à terme, d'hôpitaux publics à Lyon. Je plaçais pour que la réhabilitation de l'hôpital de la Croix-Rousse puisse se faire sur le site d'Infogramme qui, à l'époque, était totalement désert, chose qui avait été actée, d'ailleurs, par M. Raymond Barre. M. Christian Philip, je m'en souviens encore, c'était un lundi de Pentecôte, m'avait téléphoné en me disant « Monsieur Collomb, vous avez gain de cause, nous allons réaliser l'hôpital de l'Ouest Lyonnais en pédiatrie sur les terrains du quartier de l'Industrie. » Le lendemain, nous devons déjeuner avec M. le Préfet pour acter ce genre de plan. Or, il se trouve qu'entretemps un de vos Collègues, médecin éminent et



qui avait, à l'époque, ses entrées du côté du Ministère de la Santé, en une soirée a fait rayer d'un trait de plume ce dispositif et que je suis arrivé à ce repas en croyant que là, allait se faire l'hôpital et que j'ai appris pendant le déjeuner qu'il se ferait ailleurs avec des coûts que l'on peut estimer aujourd'hui. J'avais dit, à l'époque, que construire dans un site restreint avec encore une médecine en service, coûterait extrêmement cher. L'audit que nous avons fait réaliser a montré combien cela coûtait : plus 84 millions d'euros par rapport au projet initial, c'est-à-dire un dérapage tout à fait complet.

Je voudrais dire enfin qu'il y a un problème de gouvernance de nos hôpitaux. C'est simple, dans le projet de loi Larcher, les élus feront ce qu'ils font très largement aujourd'hui : de la figuration. Ils n'auront plus de capacité à intervenir sur l'hôpital public et ce seront les directeurs généraux nommés par décret en Conseil des ministres qui auront la main mise sur la gestion de l'hôpital public. Je ne suis pas sûr que cette extrême centralisation soit tout à fait dans l'air du temps et la meilleure des capacités pour gérer de plus près l'hôpital public. Lorsque nous regardons comment est géré le Grand Lyon ou la Ville de Lyon, parce que nous en avons les pouvoirs, nous pouvons imposer une certaine ligne directrice qui fait que nos finances publiques, pour ce qui concerne les collectivités territoriales, sont en général saines et que nous n'avons pas ce type de déficit.

Lorsque tout est géré de manière centrale, et je parle d'un Gouvernement qui n'était pas le vôtre, de l'introduction des 35 heures dans l'hôpital, lorsque tout a été géré au niveau central, parisien, j'estime que si on avait laissé gérer la réduction du temps de travail au niveau local, sans doute qu'à la fois nous aurions été plus performants, moins coûteux dans la mise en place de la réforme et que les personnels auraient été contents. Là, nous avons cumulé le double déficit de faire en sorte que cela coûtait très cher et que dans le même temps au final personne n'était content. Si M. Larcher, que vous pouvez peut-être influencer, se disait que les présidents de grandes agglomérations sont un peu responsables et que s'ils avaient quelques pouvoirs de gestion plus affirmés, ils seraient plus rigoureux dans les choix de gestion, à ce moment-là évidemment, nous pourrions réorienter la gestion des hôpitaux publics. En tout cas aujourd'hui, il fallait parer à l'urgence, c'est-à-dire faire en sorte que nous ne soyons pas sous la tutelle de l'ARH. Je vous signale par exemple que lorsque vous parliez tout à l'heure de la place des hôpitaux publics et des hôpitaux privés dans une agglomération, ce n'est pas le Maire de Lyon qui décide mais le directeur de l'Agence régionale hospitalière. C'est lui qui prend les décisions de donner telle ou telle autorisation et dans ce cas-là le Maire de Lyon n'a aucun droit au chapitre. Tout se gère au niveau de l'administration.

Après, une fois que vous avez accordé une autorisation, le mieux quand même, c'est plutôt que cet hôpital se mette, on va dire, dans votre périmètre géographique que de le mettre juste en bordure de la communauté urbaine de Lyon comme on a vu le faire par exemple pour un certain nombre de multiplex qui étaient juste à la limite de l'agglomération mais qui drainaient les mêmes bassins de population et donc, nous préférons effectivement, quitte à

avoir ce genre de choix, qu'il puisse permettre un dynamisme global du territoire même si cela devait poser quelques problèmes à l'hôpital public.

Voilà donc la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Nous allons donc voir Mme le Ministre. Vous savez, dans ce pays, on aime se payer de mots, y compris au plus haut niveau et lorsque j'entendais le Président de la République dire « *en 2012, nous aurons un retour à l'équilibre de l'ensemble des CHU* » et même, il généralisait, « *des hôpitaux de France* », je veux dire que c'est une aimable plaisanterie. Il sait très bien lui-même que lorsque vous avez un tel déficit au niveau global des CHU et des hôpitaux généraux, vous ne pouvez pas ramener l'équilibre en 2012. Alors, nous avons un certain nombre d'audits financiers qui nous disaient par exemple, il faut supprimer 600 personnels par an à l'hôpital pendant 4 ans. Mais honnêtement, supprimer 600 personnels à l'hôpital pendant 4 ans... Je ne vous dis pas qu'il ne faut rien redéployer. Nous veillerons dans les prochaines semaines et prochains mois à pouvoir regarder cas par cas chaque service. C'est pour cela que j'ai demandé un audit sur le personnel médical et sur le personnel non médical. Mais dire : « on va faire ça à la hache », alors que les médecins ici présents savent par exemple, que le personnel non médical ou les infirmières travaillent aujourd'hui dans des conditions de flux extrêmement tendus, cela me paraissait tout à fait impossible. Pour ceux qui ont eu l'infortune de faire un séjour dans le CHU de l'agglomération lyonnaise et dans un quelconque de ses services, ils ont sans doute vu que les infirmières ne flânaient pas et qu'on avait plutôt l'impression qu'elles travaillaient à flux tendus et qu'il manquait d'infirmières plutôt que d'en avoir trop. Donc je pense qu'on ne peut pas imposer des décisions qui soient à la hache, tout cela demande quelques inflexions qu'il faut mener mais qui doivent être menées dans le temps. C'est pour cela qu'avec mes collègues présidents de CHU, nous irons voir Mme le Ministre de la Santé en espérant que nous serons entendus mais nous comptons bien évidemment sur l'appui de tous les parlementaires, y compris vous, Monsieur Havard, pour nous aider dans cette tâche.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire sur la situation des CHU en général et en particulier, du CHU de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de ma motion. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

Elle sera évidemment une arme utile pour moi dans la négociation que nous pourrons avoir avec le Ministre de la Santé qui est, au demeurant, une femme sympathique (je l'avais déjà connue aux Sports, je la retrouve à la Santé) mais dont je doute aujourd'hui qu'elle ait les moyens financiers pour répondre tout à fait aux impératifs de santé qui sont ceux de notre pays.

-----

**Questions écrites du 6<sup>e</sup> arrondissement relatives :**

**a)- à l'occupation de l'ex-maison Boiron, rues Germain et Charmettes et son avenir**

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'ai trois questions, voulez-vous que je vous les présente d'abord toutes les trois en groupe et vous y répondrez ?

M. LE MAIRE : Non, une par une pour qu'on vous réponde immédiatement, de manière à ne pas noyer le poisson.

M. DAVID Jean-Jacques : D'accord, merci.

L'ancienne maison Boiron située 40, rue Germain dans le 6<sup>e</sup> est occupée illégalement par des squatters depuis déjà plus d'un mois. La Ville de Lyon étant propriétaire de cette maison, nous souhaiterions savoir où en est ce dossier.

D'un point de vue réglementaire, avez-vous déjà demandé au Préfet de prendre un arrêté d'expulsion et de réquisitionner la force publique pour son application ? Dans la négative, le ferez-vous ? Si cela a été fait, à quelle date les habitants de ce quartier peuvent-ils espérer un retour à la normale ?

D'un point de vue sécuritaire, quelles mesures avez-vous prises pour assurer la tranquillité publique des habitants confrontés à un problème qui n'est pas de leur fait ?

D'un point de vue sanitaire et social, quelles mesures avez-vous prises pour vous assurer des conditions sanitaires et sociales des enfants présents dans ce squat ?

Enfin, le problème de ce squat pose la question du devenir de cette propriété de la Ville de Lyon. Cela fait déjà plusieurs années que nous attirons votre attention sur ce bâtiment inoccupé. Nous avons en effet été amenés à demander à plusieurs reprises aux services de la Ville de Lyon de faire murer ce bâtiment plusieurs fois occupé de façon illégale. Il est donc certain que si rien n'est fait, l'ex-maison Boiron sera à nouveau squattée et nous avons de façon récurrente ce type d'occupation illégale à traiter.

La Ville de Lyon souhaitait vendre cette maison mais n'y parvenant pas, quelle piste travaillez-vous ? Par exemple, pourquoi ne pas prévoir l'installation d'une association de quartier dans ces locaux, l'installation d'une micro-crèche ou la location à Jean-Claude Decaux qui recherche des locaux pour gérer ses vélo'v ?

Merci donc, Monsieur le Maire, de nous indiquer où en est la Ville de Lyon du traitement de l'occupation illégale de l'ancienne maison Boiron par les squatters et son devenir ?

M. TOURAINÉ Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, mes chers Collègues, en tant que

propriétaire des lieux, la Ville de Lyon a appliqué la procédure légale et en voici le détail :

Le 21 avril 2008, le squat a été évoqué par le Commissariat des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements, ce squat datant vraisemblablement du 14 avril dernier. Le rapport d'intervention constate la présence de quatre familles d'origine roumaine, représentant 24 des 25 personnes alors présentes dans cette maison dont des enfants. L'information a immédiatement été relayée à la Direction de l'Immobilier, laquelle confirme la domanialité publique de l'immeuble.

Le 23 avril 2008, l'huissier mandaté par la Ville constate, en présence de la Police Nationale, de la Police Municipale, de la Direction de l'Immobilier et de la Mission de coordination des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, que la serrure de la porte d'entrée a été changée et que des barreaux sont dégradés. L'information est transmise aux Espaces verts afin qu'ils surveillent le parc jouxtant l'immeuble.

Le 24 avril, c'est-à-dire le lendemain, le service Gestion technique des bâtiments confirme la présence d'électricité, d'eau et éventuellement de gaz dans les locaux.

Le 4 juin, la Ville présente un référé au Tribunal Administratif de Lyon. L'Action sociale effectue un passage le 5 juin et confirme la présence à cette date de quatre familles, environ 30 personnes dont 17 enfants.

Le 12 juin 2008, le juge des référés du Tribunal Administratif, puisque c'est lui qui est compétent en la matière, fixe une audience au 19 juin.

A cette audience étaient présents deux des squatters, ainsi qu'un membre de l'ALPIL. Un certificat médical a été présenté au juge, attestant de problèmes de santé chez certains des squatters, problèmes de santé auxquels le juge a été sensible. La conclusion du Tribunal administratif devrait être connue cette semaine. Voilà pour la partie juridique et vous, comme nous, ne pouvons ignorer le facteur humain de ce dossier.

Le site doit être libéré mais les personnes qui y séjournent doivent être traitées humainement et j'allais ajouter aussi, dans des conditions d'hygiène et sanitaires appropriées, enfants et adultes confondus. Nous devons le faire et nous le ferons localement. Nous espérons que les mesures nationales le feront également avec humanité.

En ce qui concerne l'ex-maison Boiron, apparemment il n'y aurait pas de problème majeur de sécurité. Les familles vivent dans le calme et nous n'avons pas de plaintes. Nous étudions les possibilités pour les reloger, ce n'est évidemment pas simple, et nous souhaitons faire aboutir cette affaire dans les meilleures conditions dès que le Tribunal administratif se sera prononcé cette même semaine, ceci dans l'intérêt de la Ville, dans celui des riverains, dans celui des familles concernées et bien sûr pour l'avenir de la maison Boiron, avenir qui n'est pas encore défini mais dont nous aurons l'occasion très prochainement de parler ensemble.

Je crois que Mme Gay veut ajouter quelques mots sur ce sujet.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, concernant la deuxième partie de votre interrogation, c'était simplement pour dire que ce bien appartient bien à la Ville de Lyon, qu'il s'agit d'une maison de R + 2 avec une surface utile de 215 m<sup>2</sup> et du terrain de 1.145 m<sup>2</sup> sur lequel elle est édifiée. La poste était locataire du local de rez-de-chaussée depuis 1996, un état des lieux sortant a été établi le 24 octobre 2006.

Une étude immobilière est en cours de finalisation afin d'apprécier les potentialités de ce bien au regard des différents usages possibles. Seront notamment chiffrées les recettes qui pourront varier en fonction des différents usages, soit promotion immobilière, soit logement social, et dès que cette étude aura abouti, je ne manquerai pas d'y associer bien entendu les élus concernés de votre arrondissement ainsi que vous-même, Monsieur le Maire.

M. DAVID Jean-Jacques : Je voulais simplement me permettre de rajouter pour Mme Gay que je pense que le terrain dont il est question fait 1.000 et quelque mètres carrés, mais peut-être pas. Il doit y avoir une partie qui appartient maintenant au jardin public se trouvant à proximité. Cela m'étonnerait que la maison elle-même soit affectée d'un terrain de 1.000 m<sup>2</sup> -à vérifier-, donc ce qui vous pénalise certainement au niveau d'une promotion immobilière. C'est pour cela que j'avais fait une proposition de maison de quartier ou d'un dépôt. Enfin, c'est à discuter.

#### **b) au plan de rénovation des résidences pour personnes âgées annoncé à la fin du dernier mandat**

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, les mois, les années passent, les élections et les mandats passent, les maires du 6<sup>e</sup> arrondissement ou les adjoints aux personnes âgées changent, et la question de la rénovation des résidences pour personnes âgées reste toujours sans réponse.

Après avoir reconnu votre erreur sur la mauvaise interprétation de la norme type J, vous nous aviez promis un grand plan de rénovation des résidences pour personnes âgées, promesse renouvelée dans le projet pour Lyon que vous avez proposé aux Lyonnais, lors des dernières élections municipales.

Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement désormais, je me permets de vous poser une nouvelle fois la question car je n'ai à ce jour aucune information me laissant croire à la réalisation de ce vaste chantier, ni même au début du travail préparatoire nécessaire.

Par ailleurs, vous le savez comme moi, rénover les résidences pour personnes âgées ne suffira pas à répondre aux besoins d'une part grandissante de la population. Ce projet, s'il se réalise un jour, devra nécessairement être

accompagné par la réalisation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, les opportunités foncières sont rares et lorsqu'elles se présentent, il faut bien évidemment les saisir. Nous avons regretté, le mandat dernier, que vous ayez laissé passer l'une d'entre elles en préférant la création d'une résidence sociale rue Duquesne à la place d'un EPAD. Les centres d'hébergement d'urgence existant déjà en nombre important dans le 6<sup>e</sup> arrondissement proportionnellement à la Ville de Lyon, et le 6<sup>e</sup> n'ayant aucun EPAD municipal sur son territoire, pourquoi ne pas profiter de cette opportunité pour construire ce type d'établissement ?

La qualité du débat politique étant ce qu'elle est, nous avons immédiatement été catalogués comme « le méchant bourgeois du 6<sup>e</sup> qui n'aime pas les pauvres », ce qui, évidemment, avait empêché tout débat et toute discussion sur ce sujet important, quand bien même notre propos je vous le rappelle à l'instant, était totalement différent.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, une nouvelle opportunité s'offre à vous dans le 6<sup>e</sup> arrondissement avec le bâtiment de l'ancienne clinique du Parc. Qui plus est, la SACVL, société dont la Ville de Lyon détient la majorité du capital et propriétaire de ce bâtiment, semble dans l'impossibilité de développer son projet initial et même des projets alternatifs. Cette ancienne clinique, tout comme l'immeuble de la rue Duquesne, se prêterait parfaitement à l'installation d'un EHPAD.

Nous vous demandons donc aujourd'hui Monsieur le Maire, de ne pas laisser une nouvelle occasion unique de réaliser cet établissement si nécessaire. Ainsi, poursuivant la tradition initiée par Mme Nicole Chevassus Masia, ancien Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, pouvez-vous nous indiquer quel plan de rénovation des résidences pour personnes âgées entendez-vous mettre en place durant ce mandat, et soutenez-vous notre demande concernant la création d'un établissement municipal pour personnes âgées dépendantes dans les locaux de l'ancienne clinique du Parc ?

M. LE MAIRE : Merci bien, je vais donner la parole à M. Hémon mais avant, j'aimerais vous demander une précision. En quoi aurai-je fait une erreur sur l'application de la norme J ?

M. DAVID Jean-Jacques : Parce que le type J, dans sa nouvelle réglementation, imposait que les nouveaux bâtiments soient limités à un certain nombre d'étages. Et dans l'existant, le service de Sécurité de la Ville a fait enlever les étages supérieurs à la norme type J.

M. LE MAIRE : Je crois que vous ne connaissez pas exactement le problème de la norme J, donc je vous ferai envoyer un petit explicatif. Ce que je peux vous dire simplement, c'est qu'avec l'Union nationale des CCAS, nous nous sommes battus deux ans et demi contre les décrets d'application qui avaient été ceux de la norme J et qui faisaient que toutes les résidences de personnes âgées de France et de Navarre seraient devenues obsolètes. Ce fut

un long combat, mais c'est parce que nous avons mené ce combat qu'aujourd'hui nous pouvons encore avoir des résidences de personnes âgées à Lyon. Mais M. Hémon va vous répondre sur le reste.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Je vous remercie, je vais vous répondre Monsieur le Maire. Juste deux petites remarques par rapport à votre intervention Monsieur David, je crois que personne ne vous prend pour un « méchant bourgeois du 6<sup>e</sup> qui n'aime pas les pauvres ». Moi, je tiens à dire que vous n'êtes pas méchant et que vous avez juste peut-être un petit peu peur des pauvres. Voilà, mais je n'ai pas dit que vous « faisiez le méchant », c'était juste pour plaisanter, bien sûr.

Je vais plutôt répondre un peu plus sérieusement, parler avec un peu plus de chiffres avec demande à votre inquiétude puisque vous avez l'impression que rien n'a été fait, ni même initié concernant la rénovation des résidences pour personnes âgées. Je vais juste rappeler peut-être pour l'ensemble, que le parc des résidences pour personnes âgées comporte 23 bâtiments qui sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale, pour une capacité actuelle de 1.252 places.

Vous vous rappelez qu'au cours du mandat précédent, un diagnostic a été engagé pour évaluer précisément la nature des travaux à effectuer au titre de l'entretien courant, y compris pour les ascenseurs. L'ensemble a été restitué fin 2007. Chaque établissement a fait l'objet d'une mission d'expertise qui a eu des préconisations chiffrées des travaux nécessaires et une remise en état, ou même de réparations. S'y est ajoutée une proposition de planification des travaux selon leur urgence.

Les coûts de mise aux normes incendie ont été intégrés, mise aux normes qui sont absolument indispensables pour permettre l'avis favorable à la reprise des admissions qui a été rendu en juillet 2007 par la Commission départementale de Sécurité. Le montant des travaux à effectuer a été chiffré à plus de 18 millions d'euros, hors embellissement ou rénovation des logements. Alors, 18 millions d'euros, cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval vous le savez comme moi.

C'est pourquoi un travail de programmation est en cours, afin de planifier les priorités d'intervention et pour rechercher aussi les modalités de financement des opérations.

Il faut aussi rajouter que la remise aux normes des ascenseurs des résidences, va mobiliser un budget de 3 M€ dès 2008.

J'ajouterai qu'au niveau du fonctionnement, la contribution de notre collectivité à l'équilibre des résidences est de 2,3 M€. Là encore, un travail de réflexion est en cours, pour mieux équilibrer dépenses et recettes perçues des résidents.

Par ailleurs, le CCAS conduit également une politique active de rénovation de ses logements : 160 d'entre eux l'ont été en 2008, 160 qui

s'ajoutent donc à la centaine déjà rénovés en 2007. En parallèle de ces rénovations, 191 nouvelles admissions ont eu lieu durant ces douze derniers mois et plus de cinquante dossiers sont en cours d'instruction. Le taux d'occupation moyen en résidence pour personnes âgées est ainsi passé d'un peu plus de 63 % en mai 2007, à près de 78 % actuellement. Reste ainsi 110 logements en bon état susceptibles d'être attribués, ce qui reste légèrement supérieur je dirai au nombre de personnes désireuses d'intégrer une résidence.

Vous vous doutez donc que l'engagement d'un plan de rénovation de cette ampleur nécessite un temps d'analyse et même de confrontation aux autres investissements de la collectivité et aussi de recherche, pour mobiliser des financements, sachant que l'Etat et le Conseil Général seront sollicités en appui financier. Sans oublier, qu'il faudra aussi planifier l'organisation et l'accueil des personnes âgées durant les travaux, ce qui n'est pas une mince affaire.

Je voudrais vous dire aussi et vous l'avez soulevé, que la question des personnes âgées dépendantes ou semi-dépendantes mérite aussi innovation et expérimentation, donnant de nouveau une adaptation de logements à concevoir avec les porteurs de projets immobiliers et bien évidemment le Conseil Général, dont nous attendons un peu plus de dynamisme et d'engagements financiers en la matière.

En ce qui concerne par exemple, la Clinique du Parc dans le 6<sup>e</sup>, dont vous nous parlez, et la possibilité ou pas d'y faire un EHPAD : nous attendons le Plan gérontologique qui doit être conçu par le Département pour pouvoir en discuter plus avant, là ou ailleurs.

Je voudrais dire aussi que la politique en faveur des personnes âgées ne se résume certainement pas à l'indispensable prise en charge des actuels résidents de nos RPA et de nos EHPAD, car elle ne concernerait alors que moins de 2 % de nos 86.000 seniors. La municipalité réfléchit à une offre nouvelle de services, à développer en partenariat avec le secteur associatif principalement. L'ensemble de ces services ayant pour finalité de rendre la vie de nos aînés plus agréable dans la ville.

Parallèlement, il est de notre responsabilité, de rendre aussi la ville encore plus agréable à nos aînés, de leur faciliter une vie sociale de proximité, c'est-à-dire de ne pas seulement les maintenir à domicile, mais bien plus les soutenir à domicile et dans leur quartier, pour leur permettre d'y bien vivre, aussi longtemps qu'ils le désirent. Cela passe par une information, des moyens de transport adaptés, par une offre de loisirs, une offre culturelle diversifiée et une participation encouragée des personnes âgées.

Enfin, nous le savons tous, une ville plus agréable et plus sûre pour nos aînés, l'est aussi pour tous les citoyens de la ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vous rappelle Monsieur David...

(Intervention d'un élu.)



... Non c'est M. David qui a la parole, vous n'êtes pas Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. Donc, M. David a la parole et je voudrais simplement lui dire – vous interviendrez après les questions orales si vous le souhaitez- que ce n'est pas nous qui décidons de construire les EHPAD, nous pouvons les financer, mais ils sont soumis à autorisation, à la fois de l'Etat et du Conseil Général.

Il faut donc que l'un et l'autre donnent des avis positifs, pour que nous puissions entreprendre nous-mêmes un Plan de construction d'EHPAD. Nous avons prévu d'en construire trois au cours des prochaines années. Evidemment nous attendons les autorisations, parce que, comme vous le savez, il y a aujourd'hui plus de demandes déposées que d'EHPAD acceptés et donc, évidemment, cela prend place dans le Plan gérontologique tel qu'en a parlé M. Hémon.

M. DAVID Jean-Jacques : Merci Monsieur le Maire de votre réponse. Simplement vous me dites que c'est également de la compétence du Conseil Général...

M. LE MAIRE : C'est même essentiellement de sa compétence !

M. DAVID Jean-Jacques : Effectivement ! J'en profite donc pour vous tendre la perche, puisque vous avez 14 Conseillers généraux. Sur les 14 Conseillers généraux, vous en avez 10 de votre Majorité, dont 8 qui siègent ici au Conseil municipal, donc je pense que vous ferez en sorte qu'ils nous aident pour avoir des EPAD.

M. LE MAIRE : Pour eux, j'en suis sûr ! Il nous en manque encore deux et après je suis sûr que la politique coopérative entre le Conseil Général et la Ville de Lyon, sera tout à fait bien adaptée.

M. DAVID Jean-Jacques : En fait, je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse de M. Hémon, mais nous en reparlerons... Est-ce que je peux estimer que la Clinique du Parc, quand même, pourra voir éventuellement cette forme d'aménagement ?

M. LE MAIRE : M. Hémon vous a répondu tout à l'heure !

(Bruits divers.)

Je sais mes chers Collègues, que vous avez envie de vous exprimer et de vous faire entendre, mais la parole est à votre collègue du 6<sup>e</sup> arrondissement.

### **c) aux pouvoirs donnés aux mairies d'arrondissement**

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Le rôle et le pouvoir de décision que vous donnerez aux mairies d'arrondissement sera une illustration de votre volonté réelle de faire vivre pleinement la démocratie.

La loi PML de 1982 fixe un cadre légal suffisamment large, pour que votre vision des choses puisse s'exprimer. D'un point de vue budgétaire tout d'abord : vous le savez les budgets d'arrondissement se composent d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale, pour ce qui concerne le fonctionnement et d'une dotation d'investissement de 2 € par habitant et d'une dotation d'investissement localisée engagée par le Maire de Lyon, après avis des maires d'arrondissement, pour ce qui concerne l'investissement.

Ce cadre légal n'est pas sans poser question, dans la mesure où les habitants des arrondissements élisent des élus d'arrondissement, sans pouvoir réel, puisque les décisions structurantes sont prises en Conseil municipal et que les maires d'arrondissement ne sont pas des personnalités morales. Il y a donc là un décalage entre le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code électoral, ce qui contribue à la mauvaise image de la politique.

Il est effectivement malsain de prévoir dans le Code électoral, que les habitants des arrondissements élisent des représentants, que le Code Général des Collectivités Territoriales cantonne au rôle de beaux parleurs, en leur interdisant d'être décideurs et donc d'être des élus responsables.

Seriez-vous prêt, Monsieur le Maire, à relayer et soutenir notre demande de modification de la loi PML, visant à donner la personnalité morale aux mairies d'arrondissement ? Cela permettrait ainsi aux arrondissements de percevoir des recettes et d'engager des dépenses, notamment d'investissement et donc aux élus d'arrondissement d'assurer des missions qu'une majorité d'électeurs leur a confiées.

Dans la négative et toujours dans le but de renforcer le rôle des élus d'arrondissement, seriez-vous prêt à allouer une enveloppe budgétaire propre à chaque mairie, pour laquelle après avis et consultation des services de l'Hôtel de Ville, du Maire et des Adjointes concernés, seul le Maire d'arrondissement déciderait de son affectation, après avis favorable du Conseil d'arrondissement ?

Concernant le budget de fonctionnement des mairies d'arrondissement et notamment la dotation d'animation locale, je souhaiterais que les critères déterminant sa répartition entre les différents arrondissements, décidée par le Conseil municipal, soit revue.

En effet, si nous rapportons les dotations d'animation locales des arrondissements à leur nombre d'habitants, nous constatons des disparités injustes. Le 1<sup>er</sup> arrondissement, par exemple, bénéficie d'une dotation équivalente à 1,2 € par habitant, quand le 6<sup>e</sup> arrondissement bénéficie de 0,6 € par habitant et le 3<sup>e</sup> de 0,5 € par habitant.

Je vous rappelle que la loi précise que cette dotation finance les dépenses liées à l'information des habitants des arrondissements, à la démocratie et à la vie locale et cela coûte le même prix que vous soyez dans le 1<sup>er</sup>, le 6<sup>e</sup> ou le 3<sup>e</sup> !

Je suis certain que M. Philip vous convaincra d'augmenter celle du 3<sup>e</sup> arrondissement, maintenant que M. Huguet n'en est plus le Maire !

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas comme cela !

M. DAVID Jean-Jacques : Je souhaiterais pour ma part qu'une révision générale des critères de répartition soit réalisée, avec pour objectifs un partage plus équitable. Le 9<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, compte 1.000 habitants de moins que le 6<sup>e</sup>, mais perçoit une dotation supérieure de plus de 7.000 €.

Pour finir, je souhaiterais vous interroger sur le rôle et le pouvoir que vous entendez donner aux maires d'arrondissement de votre Majorité et à ceux de votre Opposition ? Cela n'était pas prévu initialement dans ma question, mais certains éléments récents m'obligent à vous interroger également à ce sujet.

En effet, dernièrement, le 16 juin, pour être précis, l'un de mes adjoints répondant à une invitation de la mairie centrale, participait à une réunion concernant les personnes âgées ou plutôt, tentait de participer à cette réunion. Quelle ne fut pas sa surprise, en effet, de s'apercevoir à son arrivée, que l'ensemble des adjoints des arrondissements délégués aux personnes âgées de votre majorité, était déjà en réunion depuis 16 heures, alors qu'elle-même et son homologue du 2<sup>e</sup> arrondissement, étaient invités à 17 heures.

Renvoyée dans la salle d'attente par votre adjoint aux personnes âgées, elle fut finalement invitée à participer à cette réunion bis vers 17 H 10, réunion, vous vous en doutez, sans réelle intérêt, dans la mesure où ce qui devait être vu, l'avait été, et de ce fait, un certain nombre de participants en ont profité pour s'éclipser.

Dois-je vous rappeler que les élus de votre Opposition n'ont pas plus de temps à perdre en réunions inutiles que ceux de votre Majorité.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'ils ne vous avaient invités qu'à 17 H.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire : Merci, je m'attendais à cette réponse.

Dois-je vous rappeler également, et vous demander de rappeler à vos adjoints que les élus d'Opposition ont absolument la même légitimité que ceux de la Majorité, que cette légitimité est sortie des urnes en mars dernier, suite au scrutin universel, qu'il n'y a donc pas de bons et de mauvais élus, de bons et de mauvais électeurs, de bons ou de mauvais arrondissements, de Lyonnais qui ont raison ou d'autres qui ont tort.

Dois-je vous rappeler enfin, Monsieur le Maire de Lyon, que vous vous devez de garantir une démocratie juste et réelle, de notre collectivité et que le cas échéant, vous serez tenu responsable de l'instauration d'une

démocratie à deux vitesses, incompatible, par définition, avec cet idéal que nous pensions partager avec tous les élus de Lyon, ici présents.

J'ajouterai à ce sujet un deuxième exemple récent qui a illustré un dysfonctionnement que vous avez heureusement rapidement corrigé. Grâce à notre vigilance, la demande de participation de fonctionnaires à une réunion purement politique, relative à la démocratie de proximité des Conseils de quartiers a été annulée. C'est une victoire pour la démocratie. Le Maire de Lyon que vous êtes, sait aujourd'hui, que sa très large Majorité au Conseil municipal, ne lui donne pas, pour autant, le droit d'outrepasser les règles démocratiques.

Ainsi, reprenant les différentes perspectives que j'ai évoquées, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous préciser ce soir, le rôle et les pouvoirs que vous entendez donner aux mairies d'arrondissement durant ce mandat. Excusez-moi d'avoir été un peu long, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Mais de rien, Monsieur David. Je vais donner la parole à M. Touraine, mais avec l'ensemble des questions que vous avez posées, je ne suis pas sûr qu'il sache cibler exactement les réponses, mais avec son talent il va essayer.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, mes chers Collègues, bien sûr, comme vous l'imaginez, nous appliquons la loi PML, toute la loi PML, « Dura lex Sed lex ».

Cette loi, vous vous en souvenez, fixe depuis décembre 1982, le cadre du fonctionnement des arrondissements, et je vous rappelle que cette loi initiée par Gaston Deferre avait dans sa première formulation, une possibilité d'extension plus importante des fonctions dévolues aux arrondissements.

Malencontreusement, un certain nombre d'élus, notamment lyonnais, de Droite, avaient à l'époque, milité contre le transfert des compétences de la mairie centrale, vers la mairie d'arrondissement, trouvant alors que cela donnait trop de pouvoirs aux mairies d'arrondissement et risquait de nuire à la cohésion de la Ville.

La loi votée a donc été un peu plus restrictive, de ce fait, que le projet initial de Gaston Deferre. Mais quoi qu'il en soit, la loi actuelle s'impose à nous. J'ai été Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement comme M. Gérard Collomb a été lui-même Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, et nous avons alors, bien sûr, mesuré les compétences qui étaient allouées aux Maires d'arrondissements. Nous avons d'ailleurs tenu des réunions avec nos Collègues de Marseille et de Paris, et nous avons désiré dans le mandat précédent, compléter les compétences aux mairies d'arrondissement pour que toutes celles qui sont définies dans la loi puissent être exercées par ces mairies d'arrondissement. En effet, il y avait une interprétation très diverse à l'époque entre Marseille, où il y avait des compétences dans les arrondissements, Paris où il n'y en avait aucune, et Lyon qui était dans une situation intermédiaire.

Donc, nous avons appliqué la totalité de la loi, en nous alignant vers le haut, en fonction de ce qui était possible dans le texte de cette loi. Les compétences ont été amplifiées notamment dans les relations de proximité, dans l'animation des conseils de quartier, dans l'information donnée aux concitoyens, dans la gestion de la proximité. Et puis vous en faisiez état, la dotation globale aux arrondissements a été significativement augmentée aux cours des sept dernières années et cette progression de la dotation globale d'arrondissement a été faite en concertation et après consultation de la totalité des 9 maires d'arrondissements de l'époque, la maire d'arrondissement qui vous a précédé doit s'en souvenir. Les choix ont été opérés avec l'accord de l'ensemble des maires d'arrondissement, une certaine répartition des crédits a été définie en se basant sur des règles objectives qui n'étaient pas que les règles du seul nombre d'habitants, mais qui tenaient compte de très multiples facteurs décidés en commun.

Et donc, cela a été fait dans des conditions qui n'étaient pas du tout variables selon les arrondissements, mais qui étaient variables selon les besoins jugés en commun dans les arrondissements (conditions sociales des habitants, caractéristiques et difficultés de diverses natures) et c'est l'application de cette règle mathématique, définie par tous, qui a permis de donner ces dotations d'arrondissement.

Il est évident que l'Adjoint actuel aux finances, dès la fin du recensement en cours de la population précise de chaque arrondissement, révisera cela avec vous et de la même façon appliquera la règle. Si tel arrondissement a plus d'habitants, ou s'il a d'autres conditions qui interviennent dans la formule mathématique appliquée, et bien, sa dotation progressera significativement. Cela n'est pas douteux. Il n'y aura aucune différence de traitement entre les uns et les autres des arrondissements. Ce ne serait pas l'intérêt de la Majorité actuelle que de traiter négativement des arrondissements d'Opposition, car nous avons espoir qu'ils ne resteront pas forcément de façon définitive dans l'Opposition, Monsieur David.

Pour revenir aux conditions actuelles, vous-même, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, vous n'allez pas me contredire dans ce qui vous est possible de réaliser, vous qui avez, je crois, récemment, réuni l'ensemble des membres de vos conseils de quartiers du 6<sup>e</sup> arrondissement pour célébrer, avec eux, la fête annuelle des conseils de quartier. Voilà une réalisation mise en place dans le mandat précédent qui permet aux maires d'arrondissement d'être encore plus proches de leurs habitants, plus proches des conseils de quartier et d'influer dans les décisions de proximité.

Sur l'avenir, Monsieur le Maire, Gérard Collomb, s'est déjà exprimé. Il a évoqué l'évolution structurelle de la Ville de Lyon, des arrondissements, du Grand Lyon, tous étages qui sont indissociables, mais qui vont évolués évidemment. Et il le développera mieux que moi. Vous vous souvenez qu'il avait, ici-même, indiqué que dans le futur, le Grand Lyon aura des compétence encore accrues et tiendra sous sa coupe l'ensemble des enjeux stratégiques de toute la grande agglomération, peut-être même avec des frontières repoussées plus loin vers l'extérieur, tandis que petit à petit les arrondissements se

préoccuperont encore plus des questions de proximité et bientôt seront considérés d'une façon de plus en plus comparable à ce qui s'applique aux autres communes du Grand Lyon. Mais ceci est pour un futur qu'il nous faut progressivement penser puis réaliser et, dans l'immédiat, nous devons rester dans le statu quo que nous impose la loi PML. Enfin, je voudrais vous dire que j'ai l'intention, dès septembre prochain et nous en prendrons rendez-vous, de mettre en place des réunions trimestrielles avec la totalité des maires d'arrondissements, et sans aucune différence selon la « couleur politique », pour réfléchir ensemble à l'optimisation des relations entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissements.

Mon Collègue Gérard Claisse, Adjoint à la Démocratie participative et aux relations avec les habitants m'accompagnera dans cette démarche et nous pourrons ainsi, au fur et à mesure de ces réunions trimestrielles, petit à petit, faire évoluer telle ou telle fonction, compétence, action des arrondissements en selon les possibilités sans pour autant nuire à la cohésion de la Ville.

Je voudrais, pour terminer, indiquer qu'il y a besoin de quelques évolutions dont certaines sont de la décision nationale. Nous ne pouvons pas nous extraire de cette loi, si nous ne la faisons pas modifier. Les parlementaires, ici présents, ont déjà été sollicités quelle que soit leur appartenance politique, par exemple pour des aspects aussi pratiques et importants au quotidien que l'implication des élus d'arrondissements, singulièrement des adjoints d'arrondissements dans les Commissions de sécurité, ce qu'ils ne peuvent toujours pas faire alors que les Conseillers municipaux peuvent le faire, et leur implication aussi dans les établissements d'enseignement, collèges et lycées, puisque dans la proximité ce sont eux les mieux placés pour suivre l'évolution de ces lieux d'enseignement. Avec l'ensemble des parlementaires, nous plaiderons pour cela et il est vrai que nous trouverons probablement un écho favorable parmi les parlementaires de Marseille et de Paris, mais sachez-le, ce ne pourra pas être fait tant que la loi n'aura pas évolué.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Monsieur le Maire, quelques éléments de réponse à M. David sur la polémique qui a démarré à propos d'un séminaire dont je confirme qu'il a bien eu lieu qui rassemblait l'ensemble des élus d'arrondissements de la majorité sur les conseils de quartier. Cette délégation étant nouvelle, j'ai souhaité conduire une réflexion en concertation avec l'ensemble des élus de la majorité sur les orientations stratégiques que nous pourrions donner au cours de ce mandat, sur la question plus particulière des conseils de quartier. Je crois que politiquement, bien évidemment, vous n'y verrez pas d'inconvénient dans la mesure où ensuite nous aurons, le moment venu, un temps de débat démocratique dans le cadre des institutions entre la Majorité et l'Opposition sur ces orientations stratégiques.

Alors, ce qui a soulevé votre émoi est effectivement l'invitation faite aux services d'y participer. M. Broliquier m'a interpellé à ce sujet lors d'une réunion de concertation que nous avons sur la place des Jacobins. Renseignement pris, nous avons donc tenu ce séminaire entre élus uniquement, sachez que moi aussi, j'ai à apprendre cette nouvelle fonction d'Adjoint comme

vous, vous avez aussi à apprendre la réglementation sur le type « J ». Nous avons tous, dans ce début de mandat, un certain nombre de sujets à apprendre et j'espère que ce péché qui n'a pas été consommé m'aura été à moitié pardonné.

Sur la méthode, je rappellerai que, sur cette affaire-là, j'ai souhaité rencontrer l'ensemble des élus d'arrondissements, y compris le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> pour avoir un échange avec vous et vos adjoints sur les enjeux concernant le renouvellement de nos conseils de quartier et les actions que nous pourrions engager au cours de ce mandat. Je me suis rendu dans chacune de vos mairies et ce n'est qu'après avoir fait cette démarche que j'ai organisé ce séminaire.

Je voulais simplement, Monsieur David, vous retourner le compliment et M. Touraine y a fait allusion. En effet, vous avez organisé la semaine dernière la fête de vos conseils de quartier et je crois, effectivement que les fonctions des conseils de quartier sont de faire de l'animation locale et d'animer un certain nombre de manifestations. Vous auriez pu avoir l'idée d'y inviter l'Adjoint qui, à la mairie centrale, porte cette délégation ou du moins votre Opposition. Apparemment cela n'a pas été le cas et certains pourraient estimer qu'il y ait un risque d'instrumentalisation et qu'il ne s'agissait pas tant de la fête des conseils de quartier du 6<sup>e</sup> mais plutôt de la fête des conseils de quartier de l'Opposition.

C'était juste pour vous retourner le compliment, je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Je ne veux pas intervenir par rapport à ce qui a été dit, je respecte la procédure, mais je voudrais réagir aux propos de notre Collègue Hémon en direction de Jean-Jacques David. Je pense que pour la qualité et la sérénité des débats, il vaut mieux éviter les attaques personnelles et je pense que tout le monde gagnera à ce que nous échangions sur des idées qui ne sont pas les mêmes, très bien, mais que nous respectons les personnes et que nous ne fassions pas de procès d'intention.

Etant le gardien du bon déroulement des opérations, je vous demande d'y veiller Monsieur le Maire, de façon à ce que tout le monde puisse discuter dans la sérénité.

M. LE MAIRE : Vous savez, nous essayons à la fois de garder un débat vivant et en même temps serein. Je crois que nous étions à la fois dans le débat vivant et serein, mais s'il faut vous rassurer sur la sérénité, je le ferai bien volontiers.

-----

### **Désignations de représentants dans divers organismes**

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « ....*qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ....* » Toutefois, « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux*

*nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a-t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté à l'unanimité.)